



8.8 Second Reading 7.2.8.4

7.8.2.3

She has the power to investigate or examine any member of the Executive, employee, officer or person administering funds for the Federation in relation to decisions made by the person or persons that have indirect financial impacts on the organisation.

Be it further resolved 7.8.2.4 be renumbered to 7.8.2.5

BIRT by-law 7.8.2.4 be amended to read as follows:

7.8.2.4 (or 7.8.2.5)

The comptroller general shall have free and unobstructed access to all books, records, documents, **persons, or agencies** pertaining to the administration of the Federation's funds by any individual, group, or organization to whom funds have been allocated by the Executive or by federated bodies.

8.8 Deuxième lecture : 7.8.2.4

Il est résolu que 7.8.2.3 soit ajouté comme suit :

7.8.2.3

Elle a le pouvoir d'examiner ou d'enquêter sur n'importe quel membre du Comité exécutif, employée, responsable ou personne administrant des fonds pour la Fédération qui est reliée aux décisions des personnes qui ont un impact financier indirect sur l'organisation.

Il est également résolu que 7.8.2.4 soit renuméroté pour 7.8.2.5

Il est résolu que le règlement 7.8.2.4 soit modifié comme suit :

7.8.2.4 (ou 7.8.2.5)

Le contrôleur général a libre accès à tous les livres, les dossiers, les documents, **les personnes, ou agences** afférentes à l'administration de fonds de la Fédération par tout individu, groupe ou organisation qui ont reçu des fonds par le corps exécutif ou par les Corps fédérés.

8.9 (1) First Reading Bylaw 7.11

7.11

Independence of the Comptroller General



7.11.1

In order to preserve the discretion and independence of investigations before they have been concluded and a report be submitted to the council of the body concerned, she has the ability to request no summary about any or all interactions between the Comptroller General and other persons be divulged to any other person or party. Interactions include, but are not limited to, information provided to or requested by the Comptroller General and conversations or emails with the Comptroller General.

7.11.2

In concern of requests made by any member of the Executive, member of the Board of Administration or officer, agent, or employee of the Federation, or person administering central funds of the Federation, they may request an investigation without the permission of any other person, including their supervisor. This person will have no obligation to report their request of the Comptroller General to their supervisor or other member of the Executive. This person also has the right to request the Comptroller General not name the person as a source of information.

8.9 (1) Première lecture 7.11.1

BIRT 7.11, 7.11.1, 7.11.2, 7.11.2.1 be added to read as follows:

7.11.1

Afin de préserver la discrétion et l'indépendance des enquêtes avant leur conclusion et qu'un rapport soit soumis au conseil du corps concerné, il a le pouvoir de garder ses rapports et ses échanges avec d'autres personnes ou parties confidentiel. Ces interactions incluent, mais ne se limitent pas à, ses conversations et courriels, ainsi que l'information qui lui est divulguée ou celle demandée par celui-ci.

7.11.2

En ce qui concerne les demandes faites par tout membre du Comité exécutif, tout membre du CA, tout officier, agent ou employé de la fédération, ou une personne administrant les fonds centraux de la fédération, ces demandants peuvent lancer une enquête sans la permission de toute autre personne, incluant leur superviseur. Cette personne n'a aucune obligation de faire un rapport de leur requête destinée au Contrôleur général à son superviseur ou tout autre membre du Comité exécutif. Cette personne a également le droit d'exiger que le Contrôleur général préserve sa confidentialité.



8.9 (2) First Reading Executive Compensation Committee

WHEREAS the executive positions of the Federation are full-time positions and should be paid accordingly;

WHEREAS the pay for those positions comes out of the public purse, and should thus have a high degree of scrutiny;

WHEREAS those positions are directly elected, and should thus have a high degree of scrutiny;

WHEREAS the executive should not have the power to set their own salaries;

WHEREAS there are often discussions surrounding the pay of the executive;

BE IT RESOLVED that the following article be added to the SFUO Constitution:

“3.12.17 Executive Compensation Committee

3.12.17.1 Functions

- a. Review executive compensation and benefits;
- b. Make use of all relevant information from outside organisations;
- c. Include in its research all relevant information from within the Federation including, but not limited to, the budget, audited financial statements and recommendations from previous committees;
- d. The Committee shall present its report and recommendations for adjustments to the Board no later than the 31st of December. The Board shall make a final determination on executive compensation no later than the 31st of January;
- e. Provide the Vice-President Finance with a copy of the final report, which will be incorporated into the Federation’s Budget.

3.12.17.2 The Committee shall be composed of:

- a. Three (3) directors other than members of the executive;
- b. Two (2) delegates from the Money Round Table;
- c. The Comptroller General of the Federation.

3.12.17.3 Quorum for the Executive Compensation Committee shall be five members of the Committee.

3.12.17.4 Any changes to executive compensation shall only come into effect for the next fiscal year.”



BE IT FURTHER RESOLVED that article 3.2.10 be struck from the Constitution.

8.9 (2) Motion pour un Comité de rémunération permanent

ATTENDU QUE les positions exécutives de la Fédération sont des postes à temps plein et devraient être payées en conséquence ;

ATTENDU QUE la rémunération pour ces postes sort du Trésor public, et ainsi, devrait être soumise à un contrôle très strict ;

ATTENDU QUE ces positions sont élues directement, et ainsi, devraient être soumises à un contrôle très strict ;

ATTENDU QUE l'exécutif ne devrait pas avoir le pouvoir de choisir leur propre salaire ;

ATTENDU QU'il y a souvent des discussions par rapport au salaire de l'exécutif ;

IL EST RÉSOLU QUE l'article suivant soit ajouté à la Constitution de la FÉUO :

« 3.12.17 Comité de Rémunération

3.12.17.1 Fonction

- a. Examiner la rémunération et les avantages sociaux ;
- b. Utiliser toutes informations utiles d'organisation externes
- c. Inclure dans sa recherche toutes informations utiles au sein de la Fédération, incluant, mais sans se limiter au, budget, relevé financier audité et des recommandations de comités précédentes ;
- d. Le Comité présentera son rapport et ses recommandations pour des ajustements au Conseil au plus tard le 31 décembre. Le Conseil fera la détermination finale pour la rémunération des exécutifs au plus tard le 31 janvier ;
- e. Fournir à la vice-présidente aux finances avec une copie du rapport final, ce qui sera intégré dans le budget de la Fédération.

3.12.17.2 Le comité sera composé de :

- a. Trois (3) directrices autres que les membres de l'exécutif
- b. Deux (2) représentantes de la Table ronde des finances ;
- c. Le Contrôleur général de la Fédération.

3.12.17.2 Quorums pour le Comité de rémunération sera de cinq (5) membres du comité.



3.12.17.4. Tout changement de rémunération sera mis en effet pour la prochaine année financière. »

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'article 3.2.10 soit éliminé de la Constitution.

8.9 (3) First Reading : Motion to Define the Secretary of the BoA

Motion to define the post of the Secretary of the BoA

WHEREAS the Board of Administration should have a position of Secretary in the interests of ensuring well-kept records and ensuring that business is properly sorted;

WHEREAS the position of Secretary is an important position that should be defined in the Bylaws of the Federation;

WHEREAS the position of Secretary is not currently defined in the Bylaws of the Federation;

BE IT RESOLVED that the following article be added to the SFUO Constitution:

"3.1.12 Secretary of the Board of Administration

3.1.12.1 The Secretary of the Board shall be responsible for the following duties:

- a. Accurately recording the minutes of Board meetings, including attendance, and sending them to the Chairperson within three (3) days of the meeting being adjourned;
- b. Distributing the agenda and motions for each council meeting in accordance with the time frames set out in these Bylaws;
- c. Collecting all reports presented to council via email and adding them to the minutes;
- d. Collecting all minutes of committee meetings from the appropriate committee chair and ensuring the distribution of those minutes to all directors and the public at large, excepting minutes from in-camera sessions;
- e. Accurately recording the minutes of General Assemblies and sending them to the Chairperson within five (5) days of the GA being adjourned;
- f. Ensuring all business arising from Board meetings is properly documented and forwarded to the appropriate individual or Committee for action;
- g. Perform such other duties as may from time to time be determined by the Board of Administration or the General Assembly.



3.1.12.2 The Board of Administration shall appoint the Secretary or an interim Secretary when needed by a simple majority vote of votes cast by directors.

3.1.12.3 The Secretary of the Board must be an individual member of the Federation and cannot hold another elected or appointed Federation role.

3.1.12.4 Once appointed, the Secretary of the Board shall carry out her duties until she resigns or until she is dismissed by a simple majority vote of votes cast by the directors.”

BE IT FURTHER RESOLVED that the above addition to the Constitution come into force on the 1st of May 2017.

8.9 (3) Motion pour définir le poste de Secrétaire du Conseil d'administration

ATTENDU QUE le conseil d'administration devrait avoir le poste de Secrétaire dans l'intérêt de s'assurer une bonne documentation et de s'assurer que l'information est bien organisée ;

ATTENDU QUE le poste de Secrétaire est un poste important qui devrait être défini dans les Règlements de la Fédération ;

ATTENDU QUE le poste de Secrétaire n'est pas présentement défini dans les Règlements de la Fédération ;

IL EST RÉSOLU QUE l'article suivant soit ajouté à la Constitution de la FÉUO.

« 3.1.12 Secrétaire du Conseil d'administration

3.1.12.1 La Secrétaire du Conseil sera responsable des tâches suivantes :

- a. Documenter avec précision le procès-verbal des réunions du Conseil, y compris les présences, et les envoyer à la présidente dans les trois (3) suivant la fin de la réunion.
- b. Distribuer l'ordre du jour et les motions pour toutes les réunions du conseil conformément au délai énoncé dans les Règlements ;
- c. Recueillir tous les rapports présentés au conseil par courriel et les ajouter au procès-verbal ;
- d. Recueillir tous les procès-verbaux des réunions de comité des présidentes de comité respectives, ainsi que s'assurer de la distribution de ceux-ci à toutes les administratrices et le grand public, sauf pour les séances à huis clos ;
- e. Enregistrer le procès-verbal des Assemblées générales avec précision et les envoyer à la présidente dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'Assemblée ;



- f. S'assurer que toutes affaires découlant des Conseils d'administration soient documentées avec précision et envoyé aux individus convenables ou au Comité pour l'intervention ;
- g. Accomplir d'autres tâches qui peuvent être déterminé de temps en temps par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.

3.1.12.1 Le Conseil d'administration désignera la Secrétaire, une secrétaire intérimaire au besoin par un vote majoritaire des administratrices.

3.1.12.3 La Secrétaire du conseil doit être un membre individuel de la Fédération et ne peut pas occuper un autre poste dans la Fédération, soit élu ou désigné.

3.1.12.4 Une fois désigné, la Secrétaire du conseil continuera ses tâches jusqu'à sa démission ou qu'elle soit renvoyée par un vote majoritaire des administratrices. »

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette addition ci-dessus à la Constitution prenne effet le 1^{er} mai 2017.

8.10 Second Reading: Sexual Violence Policy and Strategy Review Committee

WHEREAS sexual assault is a very serious and abhorrent crime, and has a very negative impact on those who suffer it;

WHEREAS rape culture is a reality on university campuses today, including at the University of Ottawa;

WHEREAS the University of Ottawa has been hit by numerous incidents of sexual assault and rape culture in the last few years;

WHEREAS the Federation should be acting to eliminate sexual violence on campus;

BE IT RESOLVED that an ad-hoc committee on the SFUO's Board of Administration be created with the following functions:

- a. To examine rape culture on campus;
- b. To examine the sexual assault policies of the Federation, the University and any other relevant organisation;
- c. To examine how those sexual assault policies can be improved and to propose drafts of improved policies;
- d. To examine strategies for the Federation and the University to tackle and reduce rape culture and sexual assault, including, but not limited to: education programmes and mandatory consent workshops for all students¹;



- e. To examine the current strategies of the Federation to tackle and reduce rape culture and sexual assault and determine how those strategies can be improved;
- f. To examine any other topic deemed relevant by the committee.

BE IT FURTHER RESOLVED that the committee be composed as follows:

- a. The Vice-President, Equity;
- b. Three (3) directors of the Board of Administration
- c. A delegate from the Women's Resource Centre;
- d. A delegate from the Pride Centre;
- e. Any number of members of the Federation

BE IT FURTHER RESOLVED that the committee have the following duties:

- a. To offer every individual member and every student group of the Federation the chance to give their input and to have that input taken into consideration;
- b. To meet at least once every four (4) weeks until the committee deems its functions have been adequately fulfilled;
- c. To prepare a report containing its findings and recommendations;
- d. To present its full report publicly to the Board of Administration no later than the Fall 2017 General Assembly.

BE IT FURTHER RESOLVED that the committee be known as the "Sexual Violence Policy and Strategy Review Committee"

8.10 Deuxième lecture : Comité revue sur la stratégie et la violence sexuelle

ATTENDU QUE l'agression sexuelle est un crime autant sérieux qu'odieux qui a un impact extrêmement négatif sur ses victimes ;

ATTENDU QUE la culture du viol est une réalité qui sévit sur les campus universitaires d'aujourd'hui et l'Université d'Ottawa n'est pas une exception ;

ATTENDU QUE l'Université d'Ottawa a observé plusieurs agressions sexuelles et incidents reliés à la culture du viol au cours des dernières années ;

ATTENDU QUE la fédération devrait prendre des démarches afin d'éliminer la violence sexuelle sur le campus;

IL EST RÉSOLU qu'un comité spécial du Conseil d'administration soit créé avec les fonctions suivantes :

- g. Examiner la culture du viol sur le campus;



- h. Examiner les politiques d'agression sexuelle de la fédération, de l'université et toute autre organisation pertinente;
- i. Évaluer ces politiques afin de pouvoir les améliorer et proposer des ébauches de politiques améliorées ;
- j. Examiner les stratégies que la fédération et l'université pourraient utiliser pour combattre et réduire l'impact de la culture du viol et des agressions sexuelles, incluant, mais sans s'y limiter : programmes éducatifs et ateliers obligatoires sur le consentement pour toute la communauté étudiante ;
- k. Examiner les stratégies actuellement utilisées par la fédération utilise pour combattre et réduire l'impact de la culture du viol et des agressions sexuelles afin de déterminer des moyens d'améliorer ces stratégies. To examine the current strategies of the Federation to tackle and reduce rape culture and sexual assault and determine how those strategies can be improved;
- l. Examiner tout autre sujet jugé pertinent par le comité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le comité soit composé des membres suivants :

- f. La vice-présidente aux affaires de l'équité;
- g. Trois (3) administrateurs et administratrices du Conseil d'administration
- h. Un ou une déléguée du Centre de ressources des femmes ;
- i. Un ou une déléguée du Centre de la fierté ;
- j. Un nombre illimité de membres de la FÉUO

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le comité s'occupe des tâches suivantes :

- e. Offrir à chaque membre de la fédération et chaque groupe étudiant la chance de donner leur avis et que celui-ci soit pris en considération ;
- f. Tenir une réunion une fois par mois jusqu'à ce que le comité juge que ses fonctions ont été remplies adéquatement;
- g. Préparer un rapport contenant ses trouvailles et recommandations;
- h. Présenter publiquement un rapport complet au Conseil administratif pas plus tard qu'à l'assemblée générale d'hivers.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le comité soit connu sous le nom de : « Comité d'évaluation des stratégies et politiques sur la violence sexuelle »

8.11 Second Reading Bylaw 4.1.11



WHEREAS there is already a clause on voting for members sanctioned outside the City of Ottawa for academic purposes to submit an absentee ballot;

WHEREAS the SFUO strives promote accessibility to all its members;

WHEREAS the SFUO aims to annually increase voter turnout to the elections;

BE IT RESOLVED that the following amendment be made in the SFUO Constitution:

"4.11.1

Polling stations should be open with the intention of allowing all students sufficient time to be able to vote, including but not limited to students on co-op terms, within reasonable efforts."

8.11 Deuxième lecture : 4.1.11

ATTENDU QU'il y a déjà une clause concernant la politique de vote des membres effectuant du travail académique hors de la ville d'Ottawa : il leur est nécessaire de soumettre un bulletin de vote par correspondance;

ATTENDU QUE la FÉUO s'engage à promouvoir l'accessibilité à tous ses membres;

ATTENDU QUE la FÉUO vise à augmenter le taux de vote des élections chaque année;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Constitution de la FÉUO soit modifiée de la façon suivante :

4.1.11

« Les stations de vote devraient être ouvertes, avec effort raisonnable, avec l'intention de laisser assez de temps pour permettre à tous les étudiants de voter, y compris les étudiants en coop »

8.12 Second Reading: Bylaw 3.1.10.3

WHEREAS the process for bringing motions to the Board of Administration should be clear, transparent and efficient;

WHEREAS the current process of bringing motions to the Board is much too slow, taking at least three months for a motion to be passed;

WHEREAS the current process is an inherently conservative one, which limits the abilities of directors to improve the Federation;



WHEREAS info points are vague and give very little information as to the motion that is to be presented;

WHEREAS members of the Board already receive motions at least five days in advance of the meeting, giving them ample time to review the motion;

WHEREAS individual members only need a petition with 100 signatures to present a motion to the General Assembly;

WHEREAS individual members of the Federation very rarely bring motions forward to the Board, and whereas individual members should be encouraged to take a more active role in the decision-making processes of the Federation;

BE IT RESOLVED that article 3.1.10.3 of the SFUO Constitution be amended to read as follows:

“3.1.10.3 Notice of motions

3.1.10.3.1 All motions seeking the adoption or amendment of a bylaw or policy, or to propose any action, excluding procedural motions, must be received by the Chairperson at least two (2) weeks before a regular meeting of the Board in order to be considered.

3.1.10.3.2 Individual directors may present no more than Three (3) motions, excluding procedural motions, per regular meeting of the Board;

3.1.10.3.3 Notwithstanding 3.1.10.3.1 and 3.1.10.3.2 any item of business may be placed on the agenda with a two-thirds (2/3) vote of votes cast at any time during the meeting.

3.1.10.3.4 A simple resolution can be considered as an emergency motion and will be exempt from notice provisions in the event that the motion pertains to an event or issue that has arisen subsequent to the notice deadline for motions; and the motion pertains to an imminent and urgent event or issue that requires a resolution prior to the next scheduled regular meeting.

3.1.10.3.5 Any individual member of the Federation may present a motion to the Board with the support of a petition of at least one hundred (100) individual members of the Federation.”

8.12 Deuxième lecture : 3.1.10.3

ATTENDU QUE le processus de présentation de motion au CA devrait être clair, transparent et efficace;

ATTENDU QUE le processus actuel est beaucoup trop lent, et peut prendre au dessus de trois mois pour faire passer une motion;



ATTENDU QUE le processus actuel est intrinsèquement conservatif, et limite la capacité des membres du CA à améliorer la Fédération;

ATTENDU QUE les points d'information sont très imprécis et donnent très peu d'information quant aux motions qui vont être présentées;

ATTENDU QUE les membres du CA reçoivent déjà les motions au moins cinq jours précédant la réunion, et ont donc assez de temps pour étudier ces résolutions;

ATTENDU QUE les membres individuels de la Fédération ont besoin de 100 signatures pour présenter une motion à l'Assemblée générale;

ATTENDU QUE les membres individuels présentent rarement des motions au CA, et que la participation des membres au sein des processus décisionnels de la Fédération devrait être encouragée;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'article 3.1.10.3 de la Constitution de la FÉUO soit modifié pour lire :

« 3.1.10.3 Avis de motion

3.1.10.3.1 Toute motion cherchant à adopter ou modifier un règlement ou une politique, ou à proposer toute action, à l'exception des motions de procédure, doit être reçue par la présidente du Conseil au moins deux (2) semaines avant une réunion du Conseil d'administration afin d'être prise en considération.

3.1.10.3.2 Les administratrices individuelles ne peuvent présenter plus que trois (3) motions, à l'exception de motions de procédure, par réunion régulière du Conseil.

3.1.10.3.3 Nonobstant 3.1.10.3.1 et 3.1.10.3.2, un point de discussion pour lequel un avis devait être donné peut être inséré à l'ordre du jour avec un vote des deux tiers des suffrages exprimés, à tout moment au cours de la réunion.

3.1.10.3.4 Une simple résolution peut être considérée comme une « motion d'urgence » et sera exemptée du préavis nécessaire dans le cas où la requête a trait à un événement ou à une question qui a surgi suivant la date limite des avis pour les motions; et que la motion porte sur l'imminence et l'urgence de l'évènement ou sur un problème qui nécessite une résolution avant la prochaine réunion.

3.1.10.3.5 Toute personne membre de la Fédération peut présenter une motion au Conseil d'Administration avec l'appui d'une pétition d'au moins cent (100) membres de la Fédération. »

8.13 Second Reading 3.1

Whereas the Board of Administration administers the affairs of the Federation in every respect



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuof.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

Whereas every director is held accountable to the University of Ottawa student population

Whereas the Board of Administration should be informing the student community of the many issues and concerns regarding the faculties / portfolios they represent

Be it resolved that 3.1.10.2.1.e be read as follows:

“Executive and Faculty Directors updates and question period: Executive updates will commence after the adoption of the agenda followed by Faculty director updates and question period.

1 representative per Faculty will orally provide the update.

All directors and individual members of the Federation may ask questions to all voting board members.

8.13 Deuxième lecture 3.1

Attendu que le Conseil d’administration gère les affaires de la Fédération sur tous les points

Attendu que tout membre du conseil est responsable de la population étudiante de l’Université d’Ottawa

Attendu que le Conseil d’administration a le devoir d’informer la communauté étudiante des nombreux enjeux et préoccupations concernant les facultés et les portefeuilles qu’ils et elles représentent

Il est résolu que 3.1.1.10.2.1.e se lise comme suit :

« Période de questions et de mises à jour des membres de l’exécutif ainsi que les directeurs et directrices des facultés : les membres de l’exécutif feront leurs mises à jour à l’adoption de l’ordre du jour avant de passer à la période de questions et aux mises à jour des directeurs et directrices.

Un ou une représentante par faculté devra effectuer la mise à jour à vive voix.

Tous les directeurs, directrices et membres individuels peuvent poser des questions aux membres votants du conseil.

8.14 Second Reading: mandatory training for SFUO directors

WHEREAS directors of the Board of Administration should be properly equipped to most effectively serve students;



WHEREAS training sessions give directors information and skills needed to better serve students;

WHEREAS directors should have a good knowledge of the history of the Federation, as well as good knowledge of the Federation's workings, Constitution, Bylaws and policies;

WHEREAS the current list of mandatory training sessions is lacking in some aspects;

BE IT RESOLVED that article 3.1.13 of the SFUO Constitution be amended to read as follows:

"3.1.13 Mandatory Training

3.1.13.1 The following training shall be mandatory for all directors of the Board of Administration before the first sitting of the Board of Administration of the current year:

- a. A mandatory information session organized by the Chairperson of the Board of Administration on Robert's Rules of Order shall be held for all directors of the Board of Administration;
- b. A mandatory training organized by the Chairperson of the Board of Administration and the SFUO President, including a training session on conflict resolution/anti-bullying, a session on anti-oppression, a session on the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (2005), and Indigenous Solidarity and Recognition Training, shall be held for all faculty directors and executives prior to their first sitting of the Board of Administration for the current year;
- c. A training on the Constitution, Bylaws, policies and letters patent of the Federation, and an overview of the business of the Board for the previous two years;
- d. A training on the Ontario Corporations Act, the Ontario Not-for-Profit Corporations Act, fiduciary duties of directors and conflict of interest;
- e. A training on the general workings and history of the Federation, provided by an appropriate Federation staff member.

3.1.13.2 In the case of by-elections and appointed board members, trainings shall be organized for those directors subsequent to ratification."

8.14 Deuxième lecture : Formation obligatoire pour les directrices de la FÉUO

ATTENDU QUE les directeurs du conseil d'administration devraient être bien formés pour servir les étudiantes de façon efficace ;



ATTENDU QUE des séances de formations donnent aux directrices des informations et des compétences pour mieux servir le corps étudiant ;

ATTENDU QUE les directrices devraient avoir une bonne connaissance de l'histoire de la FÉUO, ainsi que son fonctionnement, sa constitution, ses règlements et ses politiques ;

ATTENDU QUE la liste de formation présentement est en manque de certains aspects ;

IL EST RÉSOLU QUE l'article 3.1.13 de la constitution de la FÉUO soit modifié comme suit :

« 3.1.13 Formation obligatoire

3.1.13.1 La formation suivante est obligatoire pour toutes les directrices du Conseil administratif de l'année présente :

- a. Une séance informative obligatoire organisée par la présidente du Conseil administratif portant sur Robert's Rules of Order sera tenue à l'intention de toutes les directrices du Conseil administratif ;
- b. Une formation obligatoire organisée par la présidente du Conseil administratif et la présidente de la FÉUO, comprenant une formation sur la résolution de conflit et la lutte contre l'intimidation, une formation sur la lutte contre l'oppression, une session sur la loi d'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario de 2005, ainsi qu'une formation sur la solidarité autochtone et la reconnaissance sera tenue à l'intention des administratrices de faculté et les membres du conseil exécutif avant leur première réunion en tant que membres du Conseil administratif pour l'année présente ;
- c. Une formation sur la Constitution, les règlements, les politiques et les lettres patentes de la fédération, ainsi qu'un survol des affaires du conseil datant des deux dernières années ;
- d. Une formation sur la Loi sur les personnes morales et la Loi sur les organisations sans but lucratif, les obligations fiduciaires des administratrices et les conflits d'intérêts ;
- e. Une formation sur le fonctionnement général de la fédération, ainsi que l'histoire de celle-ci, donnée par un membre pertinent du personnel.

3.1.13.2 « Dans le cas d'une élection partielle et des membres élus du conseil, les formations seront organisées par les directrices élues après la ratification. »

8.15 Second Reading: Motion to Lower GA Quorum



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TÉLÉPHONE 613-562-5966

SITE WEB www.sfuoc.ca

TÉLÉPHONE 613-562-5969

COURRIEL info@sfuo.ca

WHEREAS the University of Ottawa is by population one of the top 10 biggest campuses in Canada

WHEREAS other top Canadian universities have had relative success and great difficulty depending on their General Assembly quorum numbers [McGill's is 100 students, while McMaster's 600 member quorum took 17 years to meet and lasted only 1 motion]

WHEREAS currently 1% of the student population is needed in attendance to pass motions at the General assembly in order to meet quorum and turnout for all five previous General assemblies has failed to reach quorum despite the varied efforts of three separate administrations over two and a half years

WHEREAS the reduction in percentage required for achieving quorum would not affect the maximum ceiling in attendance rate for participation at the General assemblies

WHEREAS I, as a Gee-Gee may understand, that though I might not represent the entirety of the student body, I would like to contribute to having my voice heard or have it spoken for as a platform for others, by making it easier for everyone to enact the spirit of the SFUO General assembly for its original intentions.

BE IT RESOLVED that we amend the current by-laws of the SFUO by lowering quorum [the attendance required to pass motions] at General assemblies from a 1% attendance rate down to a 0.75% attendance rate.

8.15 Deuxième lecture : Motion pour réduire le quorum d'une AG

ATTENDU QUE l'université d'Ottawa est, par population, un des 10 plus gros campus au Canada ;

ATTENDU QUE d'autres universités canadiennes réputées, selon le nombre exigé pour le quorum, ont soit de la difficulté soit un certain succès (100 élèves à McGill, tandis que le quorum de 600 membres de McMaster n'a pas été atteint pendant 17 ans et n'a pas duré plus d'une motion]

ATTENDU QU'actuellement, la présence d'1 % de la population étudiante est nécessaire pour atteindre le quorum et pouvoir faire passer des motions, et qu'au cours des deux dernières années, le taux de participation aux cinq dernières Assemblées générales n'était pas assez élevé pour atteindre celui-ci malgré les maints efforts de trois différentes administrations

ATTENDU QUE la réduction du pourcentage nécessaire afin de permettre l'atteinte du quorum n'affecterait pas le plafond maximal du taux de participation aux Assemblées générales



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TÉLÉPHONE 613-562-5966

SITE WEB www.sfuو.ca

TÉLÉPHONE 613-562-5969

COURRIEL info@sfuo.ca

ATTENDU QUE je comprends, en tant que Gee-Gee, que même si je ne représente pas le corps étudiant en son entier, je veux être capable de m'exprimer, de ma voix ou par d'autres élèves, tout en rendant l'intention originale des Assemblées générales FÉUO plus faciles.

IL EST RÉSOLU QUE nous changeons le règlement actuel de la FÉUO en réduisant le quorum [la présence requise pour présenter des motions] aux Assemblées générales de 1 % à 0,75 %.

8.16 General Assembly Motions/ Motions de L'AG

General Assembly Motion for Online Voting in SFUO Elections

WHEREAS the SFUO aims to "regroup all undergraduate students of the University of Ottawa in a democratic and cooperative organisation" as per the SFUO's Statement of Principles;

WHEREAS a strong democracy requires high levels of active and engaged participation;

WHEREAS SFUO voter turnout in the last 50 years has consisted of a very small percentage of the student population;

WHEREAS the current voting system used is effectively the same one used in 1955 when the voting population was 1,009 in total (it's over 35,000 now);

WHEREAS the current voting system is inaccessible to many students, especially those who belong to marginalized groups in society;

WHEREAS the SFUO should strive to be as paper-free as possible to protect the environment;

WHEREAS the Internet has proven itself to be a very effective tool to promote political engagement and participation;

WHEREAS the SFUO had online voting in 2009, which resulted in a voter turnout of over 8200 (27%), the highest amount of students voting ever;

WHEREAS the logistical and technical problems that caused the SFUO to stop using online voting in 2010 can be avoided, as evidenced by the safe and successful use of online voting at many other student governments;

WHEREAS almost every other university in Canada and the world uses online voting and whereas those universities often have much higher voter turnout rates than the SFUO;



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuoc.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

WHEREAS one example of a successful implementation of online voting is the Carleton University Students' Association, where voter turnout was 33% in the 2016 General Elections;

WHEREAS online voting is being used successfully by fed bodies on our campus, including the Science Students' Association;

WHEREAS online voting is becoming more and more accepted at a national level: for instance, Estonia has used online voting since 2007 and the British Parliament's Digital Democracy Commission found that the UK should implement online voting in time for their next election;

BE IT RESOLVED THAT article 4.11.1 of the SFUO Constitution be amended as follows:

"4.11.1 Voting must be conducted in person or online during polling hours.

4.11.1.1 If voting is conducted in person, members on exchange, in co-op, or otherwise off campus may submit absentee ballots.

4.11.1.2 The Elections Office is responsible for ensuring the accessibility and administration of all voting procedures."

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the SFUO use an online voting system for its elections, beginning in the 2017-18 academic year;

Motion de l'Assemblée générale : scrutin en ligne pour les élections de la FÉUO

ATTENDU QUE la FÉUO souhaite « Regrouper toutes les étudiantes du 1^{er} cycle au sein d'un organisme démocratique et coopératif » comme stipulé dans la Déclaration de principes de la FÉUO ;

ATTENDU QU'une démocratie robuste nécessite une forte participation active et engagée ;

ATTENDU QUE les taux de participation ces 50 dernières années aux élections de la FÉUO n'ont que recensé un pourcentage infime de la population étudiante ;

ATTENDU QUE le mode de scrutin actuel est sensiblement le même que celui utilisé en 1955 quand il y avait 1 009 électeurs par rapport aux 35 000 actuels ;

ATTENDU QUE le mode de scrutin actuel est inaccessible à beaucoup d'étudiants, notamment ceux qui font partie de groupes marginalisés ;

ATTENDU QUE, par souci écologique, la FÉUO doit utiliser le moins de papier possible ;



ATTENDU QU'internet est un outil très efficace dans la promotion de l'engagement et de la participation politiques ;

ATTENDU QUE la FÉUO avait organisé une élection en 2009 avec la possibilité de voter en ligne et que ceci avait occasionné le taux de participation le plus élevé de toute son histoire (8 200 étudiants, soit 27% de la population étudiante) ;

ATTENDU QUE les problèmes logistiques et techniques qui avaient précipité la fin du vote en ligne en 2010 peuvent être évités, comme démontré par l'utilisation sécuritaire et réussie de vote en ligne au sein d'autres gouvernements étudiants ;

ATTENDU QUE la quasi-totalité des autres universités au Canada et dans le monde entier utilisent le vote en ligne, et attendu que ces universités ont très souvent un taux de participation bien plus élevé que celui de la FÉUO ;

ATTENDU QUE la Fédération étudiante de l'Université Carleton a connu un taux de participation de 33 % lors de leurs élections générales en 2016, suite à la mise en œuvre du scrutin en ligne ;

ATTENDU QUE le scrutin en ligne est utilisé avec succès par les Corps fédérés de notre campus, y compris l'Association des étudiants en sciences ;

ATTENDU QUE le scrutin en ligne est de plus en plus accepté au palier national (l'Estonie utilise le scrutin en ligne depuis 2007 et la Commission de la démocratie numérique au Royaume-Uni a jugé que le R.-U. devrait mettre en œuvre le scrutin en ligne d'ici les prochaines élections) ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'article 4.11.1 de la Constitution de la FÉUO soit modifié comme suit :

« 4.11.1 Le dépôt du bulletin doit être réalisé en personne ou en ligne lors des heures d'ouverture du scrutin.

4.11.1.1 Si le dépôt du bulletin est fait en personne, une membre peut déposer le bulletin d'une personne absente qui est en déplacement dans le cadre d'un échange ou d'un programme coop ou qui est pour toute autre raison hors du campus.

4.11.1.2 Il incombe au Bureau électoral d'assurer l'accessibilité et la gestion de toute procédure électorale. »

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO utilise un système de scrutin en ligne pour ses élections à compter de l'année scolaire 2017-2018.

Motion for a Statement Condemning Turkish Political Purges



WHEREAS Hizmet is a peaceful, non-partisan, non-governmental civil society movement dedicated to the advancement of human values and social cohesion through interfaith dialogue, education and the alleviation of poverty.

WHEREAS Hizmet its members and those affiliated with the movement, have been accused of plotting the failed military coup in Turkey occurring on July 15th, 2016, no evidence has been provided linking Hizmet to actions involved.

WHEREAS since July 15th, 2016 being accused of having ties to Hizmet, as of October 1st, 2016, at least 50,651 have been detained and 27,293 arrested; 104,914 people have become unemployed; 35 hospitals, 1284 schools and 15 universities have been close; 180 media outlets have been shut down and 120 journalists were arrested.

WHEREAS 61,382 students have been forced out of university, with their transfer to public universities being impossible to verify.

WHEREAS the behaviour of the current Turkish Government is endangering democratic process and the rule of law, making this a human rights issue.

WHEREAS there has been a lack of awareness outside Turkey to the full extent of the abuses inflicted on those detained, and the extent of the violations of property rights as well as rights to life and liberty.

WHEREAS there is a large Turkish community on campus and in Ottawa who have been affected directly and indirectly by these actions.

BE IT RESOLVED THAT that SFUO issue a statement in solidarity with Hizmet and others who have been unjustly targeted by the purges put in place by President Recep Tayyip Erdogan, condemning his unjust actions.

Motion : Condamnation des purges politiques en Turquie

ATTENDU QUE Hizmet est un mouvement pacifique, non partisan et non gouvernemental de la société civile s'exhortant vers l'avancement des valeurs humaines et de la cohésion sociale par l'entremise d'un dialogue interconfessionnel, la sensibilisation et l'allègement de la pauvreté ;
ATTENDU QUE Hizmet, ses membres et ceux qui y sont affiliés ont été accusés d'avoir fomenté la tentative de coup d'État turque du 15 juillet 2016, sans pour autant que des preuves liant Hizmet au coup d'État soient fournies ;

ATTENDU QUE depuis le 15 juillet 2016 et depuis les accusations à l'encontre de Hizmet, et à compter du 1^{er} octobre 2016, au moins 50 651 personnes ont été détenues, 27 293 ont été arrêtées, 104 914 personnes ont perdu leur emploi, 35 hôpitaux, 1 284 écoles et 15 universités ont été fermés, 180 antennes médias ont été fermées et 120 journalistes ont été arrêtés ;

ATTENDU QUE 62 382 étudiants ont été évincés de leurs universités et que leur transfert vers des universités publiques ne peut être vérifié ;

ATTENDU QUE le comportement de l'actuel gouvernement turc, qui menace le processus démocratique et la primauté du droit, constitue un enjeu touchant les droits de la personne ;

ATTENDU QU'IL y a eu un manque de sensibilisation hors de la Turquie quant aux sévices infligés sur les détenus et à la portée des violations des droits de propriété et des droits à la vie et à la liberté ;



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuoc.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

ATTENDU QU'IL y a une forte communauté turque sur le campus et dans Ottawa qui a été directement et indirectement touchée par ces événements ;
IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO publie une déclaration en solidarité avec Hizmet et les autres qui ont injustement été ciblés par les purges ordonnées par le Président Recep Tayyip Erdogan, et condamnant les actes de ce dernier.

Motion Supporting a Living Wage

WHEREAS the current minimum wage in Ontario is more that 16% below the poverty line; and
WHEREAS many SFUO employees are currently not being paid a living wage; and
WHEREAS many SFUO employees are students, and are working part time to help pay for their education; and
WHEREAS the Fight for \$15 and Fairness campaign has been supported by organizations such as the Canadian Union of Public Employees (CUPE) Ontario, the Canadian Labour Congress, the Ontario Federation of Labour, the Central Student Association and the York Federation of Students, among others; and
WHEREAS the CFS_ Ontario has historically supported minimum wage increases, including the submission of a document to the province's Minimum Wage Advisory Panel in 2013, calling on the province to immediately raise the minimum wage to \$14 an hour; therefore
BE IT RESOLVED THAT the SFUO adopt a \$15 minimum wage for all employees of the Federation,
BE IT FURTHER RESOLVED THAT this wage increase will take effect May 1, 2017
BE IT FURTHER RESOLVED THAT SFUO cannot terminate any positions or lay-off any employees due to this wage increase,
BE IT FURTHER RESOLVED THAT the SFUO must consult with CUPE local 4943 during the transition to this wage increase,
BE IT FURTHER RESULED THAT the SFUO support a \$15 minimum wage for all on-campus jobs,
BE IT FURTHER RESOLVED THAT the SFUO officially endorse the Fight for \$15 and Fairness campaign.

Motion : Pour un salaire minimum vital

ATTENDU QUE le salaire minimum en Ontario est actuellement 16 % plus bas que le seuil de pauvreté ;
ATTENDU QU'UN grand nombre d'employés de la FÉUO ne reçoivent pas actuellement un salaire minimum vital ;
ATTENDU QU'UN grand nombre d'employés de la FÉUO sont des étudiants travaillant à temps partiel pour financer leurs études ;
ATTENDU QUE la campagne de lutte pour l'équité et un salaire à 15 \$ a été appuyée par des organismes comme l'antenne ontarienne du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Congrès du travail du Canada, la Fédération du travail de l'Ontario, le *Central Student Association* et le *York Federation of Students* ; et
ATTENDU QUE l'antenne ontarienne de la FCÉE a longtemps appuyé les augmentations de salaire minimum et a déposé un document auprès du Comité consultatif d'établissement du



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuoc.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

salaire minimum en 2013, exhortant le gouvernement à immédiatement augmenter le salaire minimum à 14 \$ de l'heure ;

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO adopte un salaire minimum de 15 \$ pour tous les employés de la Fédération ;

IL EST DONC RÉSOLU que cette hausse de salaire entre en vigueur le 1^{er} mai 2017 ;

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO ne licencie ou mette à pied aucune personne et n'élimine aucun poste en raison de cette hausse salariale ;

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO consulte la section 4943 du SCFP lors de la transition vers une hausse salariale ;

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO appuie un salaire de 15 \$ pour tous les emplois sur le campus ; et

IL EST DONC RÉSOLU que la FÉUO appuie officiellement la campagne de lutte pour l'équité et un salaire à 15 \$.

Capital in Motion – Contemporary Perspective on Capitalist Political Economy

WHERE AS: Students are continuously encouraged to discuss and critique economic subjects as separate entities within a system, capitalism,

WHERE AS: The prominence of capitalism seemingly taken for granted.

WHERE AS: There needs to be an academic course to fill the gap between capitalist functioning and critical analysis of economy

WHERE AS: This gap presents itself as an inherently growing trend in academia.

BE IT RESOLVED THAT: A course that explores capitalist economy and its contradictions as well as alternative modes of representation and social and political conditions under which forms of productions would exist is required in relevant academic programs at the University of Ottawa (Social Sciences or other faculties as advised by the student/administrative body).

BE IT RESOLVED THAT: The course offered below, Capital in Motion, be introduced to the faculty of Social Sciences (or where applicable) and taught by the initiator of the motion, Golbon Moltaji, PhD Candidate at the University of Ottawa, Institute of Canadian Studies.

Suggested Course to be Adopted by the University of Ottawa Faculty of Social Sciences

Course title: Capital in Motion – Contemporary Perspective on Capitalist Political Economy

Credits:

Teaching language: English

Teacher in charge of the course: Golbon Moltaji, PhDc, University of Ottawa

1) COURSE PRESENTATION



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuoc.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

Course objective:

1. To learn and understand the capitalist economy and its inherent contradictory functioning as well as its potential for crisis.
2. Learn about capitalism's prominence in the global economy and its relation with seemingly alternative modes of representation especially through trade and education.
3. Discuss and speculate social and political conditions under which [if/what] non-capitalist forms of production exist?

References

- Harvey, D. (2014); *Seventeen Contradictions of Capitalism and the End of Capitalism*, Profile Books, London.
- Harvey, D. (2010). *A companion to Marx's Capital* (Vol. 1). Verso Books.
- Harvey, D. (2013). *A Companion To Marx's Capital*, Volume 2. Verso Books.
- Capital as Value in Motion; David Harvey Lecture from his series on "Marx and Capital: The Concept, The Book, The History". Retrieved; <https://www.youtube.com/watch?v=4MceeO4UIrs>
- Crises of Capitalism, A Cartoon by RSA, Retrieved from: https://www.youtube.com/watch?v=qOP2V_np2c0
- The Empathic Civilization, A Cartoon by RSA, Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=l7AWnfFRc7g>

Background and Suggested Syllabus:

Prerequisite:

Understand and speak academic level English. Be interested in economic and environmental issues.

Content:

The significant increase in mobility of data and other goods has brought many economists and environmentalists to adopt new theoretical paradigms for defining the ways in which capitalism is likely to end [itself] (e.g. Urry, 2012, Rifkin, 2014). Yet, there seems to be a lack of attention to the significant ways in which capitalism is impacting the functioning of majority of social and economic institutions and the practical ways that it can be analyzed and criticized by contemporary scholars.

This course is a review of David Harvey's *Seventeen Contradictions of Capitalism* and aims for students to develop a critical sociological tool for analysis of contemporary capitalist modes of representation.



The course will begin by introduction to main elements of Marxian economy and encloses them to contemporary underlying crises. The course will then focus on three groups of contradictions as categorized by Harvey (foundational, mobile and dangerous), all of which stem from Capitalism's yearn for infinite compound growth (Harvey, 2012). The third section of the course will be dedicated to understanding the implications of the contradictions studied throughout the course for humans as a species;

Pertaining to Harvey's Marxist and humanistic approach to economy, the course conclude with encouraging students to discuss ideas around praxis; is a society beyond capitalism possible?

Schedule of the course:

Session 1 - Introduction to capital; commodities, use and exchange value

Session 2 - Circulation of commodities, money and surplus value

Session 4 – Capital; fetishization of commodities and commodification of all things

Session 5 – The working day; contemporary appropriation of labour

Session 6 – The precariat; contemporary hierarchies and class systems

Session 7 - Production and displacement of labour; the case of international development

Session 8 – Mobility as capital; colonialism and imperialism remastered

Session 9 - Endless compound growth; the capitalist

Session 10 – Neoliberalism; rebirthing capitalism

Session 11 - Capital and nature; the indigenous view towards exploitation land

Session 12 – Beyond capitalism; a review of collective acts against social alienation

2) WORKLOAD

It shows the student workload both in class and homework:

Form	Number of hours	Comments
Class teaching	36 hours	
Cultural conferences	4 hours	
TOTAL	40 hours	
Off-site training, fieldtrips	includes 1 - 3 h instruction includes 1 - 3 h instruction	
Homework	15 hours	
Student total workload	57 to 61 hours	



*Note: 1 contact hour = 60 minutes, whereas some academic systems use 45- or 50-minute contact hours.

3) EDUCATIONAL METHODS

The class will consist of a combination of lectures, use of social media, group activities, discussions and audiovisual documents.

4) ASSESSMENT

Form	Number	Duration	Comments
Continuous assessment (percentage breakdown 20%)	Yes	All classes	Participation in discussions, developing questions and critique about the perspectives Introduced in the classroom
Final exam (percentage breakdown 40%)	1	- According to UOttawa's evaluation policies	Take home: write a Comparative analysis of the outcomes of contemporary capitalism (5 page max).
Assignment (percentage breakdown 40%) - In this assignment students will explore the world leaders' emphasis on the economic aspects of development and trade. - Group Assignment + Oral presentation of the assignment	Yes	- Can start preparing after the session on Production and displacement of labour; the case of international development. - Teacher will use the required basic method of Social Media search/analysis for finding references by so that students will be familiar with it.	Students are required to run simple social media analysis the most recent world environmental/ trade summits and to present their report on the similarities and differences of prospected plans, statements and mandates and assess if these statements perpetuate the capitalist state.



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TÉLÉPHONE 613-562-5966

SITE WEB www.sfuو.ca

TÉLÉPHONE 613-562-5969

COURRIEL info@sfuo.ca

5) ACADEMIC CALENDAR

Depends on Approval – Administrative Process

Nom du cours : Le capital en motion – Une perspective contemporaine sur l'économie politique capitaliste

ATTENDU QUE les étudiants sont encouragés à parler et à débattre de l'économie en tant que sujets à part entière dans un système, le capitalisme ;

ATTENDU QUE l'importance du capitalisme est apparemment tenue comme acquise ;

ATTENDU QU'IL faut un cours universitaire pour combler la lacune entre les rouages du capitalisme et une analyse critique de l'économie ; et

ATTENDU QUE cette lacune est une tendance inéluctable dans le monde universitaire.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU qu'un cours, qui étudierait l'économie capitaliste et ses contradictions ainsi que les autres modes de représentation et les conditions sociopolitiques où existeraient des formes de production, soit créé dans le cadre d'un programme universitaire pertinent à l'Université d'Ottawa (Sciences sociales ou toute autre faculté en fonction des recommandations des corps étudiants ou administratifs) ; et

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que le cours ci-dessous, « Le capital en motion », soit proposé par la faculté des Sciences sociales (ou là où c'est valable) et enseigné par la motionnaire, Golbon Moltaji, candidate doctorante à l'Institut des études canadiennes de l'Université d'Ottawa.

Suggestion de cours à être adopté par la Faculté des Sciences sociales de l'Université d'Ottawa

Nom du cours : Le capital en motion – Une perspective contemporaine sur l'économie politique capitaliste

Nombre de crédits :

Langage d'enseignement : Anglais

Professeur du cours : Golbon Moltaji, candidate doctorante, Université d'Ottawa

1) PRÉSENTATION DU COURS

Objectif :



4. Apprendre et connaître l'économie capitaliste, ses contradictions inhérentes, son fonctionnement et sa susceptibilité aux crises.
5. Étudier l'importance du capitalisme dans l'économie mondiale et ses liens avec d'autres modes de représentation, notamment par l'entremise du commerce et de l'éducation.
6. Parler et s'interroger sur les conditions sociopolitiques sous lesquels les modes non capitalistes de production existent.

Références

- Harvey, D. (2014); *Seventeen Contradictions of Capitalism and the End of Capitalism*, Profile Books, London. Texte anglais.
- Harvey, D. (2010). *A companion to Marx's Capital (Vol. 1)*. Verso Books. Texte anglais.
- Harvey, D. (2013). *A Companion To Marx's Capital, Volume 2*. Verso Books. Texte anglais.
- *Capital as Value in Motion; David Harvey Lecture* de sa série "Marx and Capital: The Concept, The Book, The History". Consulté à l'adresse suivante ; <https://www.youtube.com/watch?v=4MceeO4Ulr8> En anglais seulement
- *Crises of Capitalism, A Cartoon by RSA*. Consulté à l'adresse suivante: https://www.youtube.com/watch?v=qOP2V_np2c0 En anglais seulement
- *The Empathic Civilization, A Cartoon by RSA*. Consulté à l'adresse suivante <https://www.youtube.com/watch?v=l7AWnfFRc7g> En anglais seulement

Documents de référence et cursus recommandé :

Condition préalable :

Comprendre et parler l'anglais à un niveau universitaire. Être intéressé par les enjeux économiques et environnementaux.

Contenu :

L'essor de la mobilité des données et d'autres biens a occasionné chez les experts en économie et en écologie un changement de façon de faire, adoptant de nouvelles théories qui définissent la façon dont le capitalisme touchera à sa fin (auto-infligée) (ex. Urry 2012, Rifkin 2014). Cependant, il y a encore un manque de sensibilisation quant à la façon dont le capitalisme a un impact sur le fonctionnement de la plupart des institutions socioéconomiques et les façons pratiques dont ceci peut être analysé et critiqué par les universitaires contemporains.

Ce cours est un résumé du texte de David Harvey, *Seventeen Contradictions of Capitalism*, et demande aux étudiants d'élaborer un outil d'analyse sociologique pour étudier les modes de représentation capitalistes.



Pour commencer, ce cours va présenter les éléments clefs de l'économie selon Marx et les étudier dans le cadre de crises contemporaines sous-jacentes. Puis, le cours se concentrera sur trois groupes de contradictions, comme stipulé par Harvey (fondamentales, mobiles et dangereuses), qui découlent du capitalisme, qui lui s'exhorte à atteindre une croissance composée infinie (Harvey, 2012). La troisième section se concentrera sur les conséquences des contradictions, étudiées dans l'optique de la race humaine.

Au sujet de l'approche économique humaniste et marxiste de Harvey, le cours se terminera en encourageant les étudiants à parler de leurs idées en pratique ; est-ce possible d'avoir une société non capitaliste ?

Calendrier :

Séance 1 - Introduction au capital, aux produits de base, à l'utilisation et à la valeur de l'échange

Séance 2 - La circulation des produits de base, de l'argent et de la valeur excédante

Séance 4 – Le capital, l'adoration des produits de base et la chosification de toute autre chose

Séance 5 – La journée de travail, l'appropriation contemporaine du travail

Séance 6 – Le précaire, les hiérarchies contemporaines et le système des classes

Séance 7 - La production et le déplacement du travail ; le développement international

Séance 8 – La mobilité comme capital, le colonialisme et l'impérialisme revisités

Séance 9 - La croissance composée infinie, le capitaliste

Séance 10 – Le néolibéralisme, la renaissance du capitalisme

Séance 11 - Le capital et la nature ; une vue autochtone sur l'exploitation des terres

Séance 12 – Au-delà du capitalisme, une évaluation des actes collectifs contre l'aliénation sociale

2) CHARGE DE TRAVAIL

La charge de travail pour l'étudiant en classe et en devoir :

Forme	Nombre d'heures	Commentaires
Enseignement en classe	36 heures	
Conférences culturelles	4 heures	
TOTAL	40 heures	



Formation hors campus,	Comprend de 1 à 3 heures d'enseignement	
Visites de site	Comprend de 1 à 3 heures d'enseignement	
Devoirs	15 heures	
Charge de travail total	57 à 61 heures	
*Nota Bene : Une heure de contact égale à 60 minutes, tandis que certains systèmes universitaires ont des heures de contact de 45 à 50 minutes.		

3) MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce cours comprendra des classes, l'utilisation des réseaux sociaux, des activités en groupe, des discussions et des documents audiovisuels.

4) ÉVALUATION

Forme	Nombre	Durée	Commentaires
Évaluation continue (20 % de la note finale)	Oui	Toutes les classes.	Participation dans des discussions, l'élaboration de questions et une critique à propos des perspectives présentées dans la salle de classe.
Examen final (40 % de la note finale)	1	- En vertu des politiques d'évaluation de l'Université d'Ottawa.	Examen à faire chez soi : Écrire une analyse comparative des résultats du capitalisme contemporain (5 pages maximum).



Travaux (40 % de la note finale) - L'étudiant explorera l'importance que portent les dirigeants du monde entier sur les aspects économiques du développement et du commerce. - Travail en groupe + Présentation orale sur le travail.	Oui	- Possibilité de commencer après le cours sur la production et le déplacement du travail, ainsi que le développement international. - La professeure utilisera des méthodes obligatoires de base des recherches et une analyse des réseaux sociaux pour trouver des références afin que les étudiants y soient familiers.	Les étudiants devront faire une analyse simple des réseaux sociaux des sommets écologiques et commerciaux les plus récents et analyser les similitudes et les différences de leurs plans, de leurs déclarations, de leurs mandats, tout en évaluant si ces déclarations font continuer l'état capitaliste.
---	-----	--	--

5) CALENDRIER SCOLAIRE

En fonction d'une éventuelle approbation - Processus administratif.

8.17 Motion Against Islamophobia on Campus

WHEREAS Islam is a religion that does not condone violence against innocent people;

WHEREAS the majority of Muslims around the world, and on campus, do not support violence carried out in the name of Islam;

WHEREAS incidents of Islamophobia have increased in recent times, given the political climate in North America;

WHEREAS multiple Islamophobic incidents have occurred on and outside of campus towards Muslim students;

WHEREAS Muslim students on campus feel alienated and threatened due to their identity and faith;

BE IT RESOLVED that the SFUO issue a statement condemning Islamophobia on campus, and stand in solidarity with Muslim students;

8.17 Motion contre l'islamophobie sur le campus

ATTENDU QUE l'Islam est une religion qui ne tolère pas la violence contre les innocents ;

ATTENDU QUE la majorité des musulmans à travers le monde, et sur le campus, ne supporte pas la violence au nom de l'Islam ;

ATTENDU QUE les incidents d'islamophobie ont augmenté récemment, étant donné le climat politique en Amérique du Nord ;



ATTENDU QUE plusieurs incidents d'islamophobie se sont produits sur le campus envers les étudiants musulmans

ATTENDU QUE le corps étudiant musulman se sent isolé et menacé à cause de son identité et sa foi ;

IL EST RÉSOLU QUE la FÉUO publie une déclaration condamnant l'Islamophobie sur le campus et se tienne en solidarité avec le corps étudiant musulman ;

8.19 VP Finance Eligibility

3.4.2 Eligibility

WHEREAS the finances require a certain expertise ;

WHEREAS the position of VP Finance has a big impact on the decisions of the organisation ;

WHEREAS the current financial situation is a direct cause of the lack of consideration by past VP Finances ;

WHEREAS the VP Finance must create budgets and understand the different financial fluxes of the organisation ;

WHEREAS the VP Finance must know the basics of financial accounting;

WHEREAS the VP Finance must know how to enter data and manage data entry journals;

WHEREAS the VP Finance must be able to provide adequate and presentable financial updates;

WHEREAS the VP Finance must ensure the proper management of the health insurance program, this involving a colossal financial aspect;

WHEREAS the VP Finance must be able to use different accounting software such as ACCPAC ;

IT IS RESOLVED THAT point (c) be added as a criterion for eligibility:

All members of the Federation are eligible to the position of VP Finance, as long as they:

(a) ...

(b) ...

ADD (c) – "...have at least 6 months of experience, or that they are studying a subject that is related to the position, or that they have had a course related to finance."

8.19 Éligibilité du VP aux finances



3.4.2 Éligibilité

ENTENDU QUE les finances nécessitent une certaine expertise;

ENTENDU QUE le poste de Vice-président aux finances est un poste qui a beaucoup d'impact sur les décisions de l'organisation;

ENTENDU QUE la situation financière actuelle est causée par un manque de considération des Vice-présidents aux finances précédents;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit créer des budgets et comprendre les différents flux financiers de l'organisation;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit connaître les bases de la comptabilité financière;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit savoir faire des entrées de journal et gérer des écritures de journal;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit être en mesure de fournir des états financiers adéquats et présentables;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit s'assurer de la bonne gestion du régime d'assurance maladie et ce dernier implique un aspect financier colossal;

ENTENDU QUE le Vice-président aux finances doit être apte à utiliser différents logiciels de comptabilité tel que ACCPAC;

ENTENDU QUE les finances doivent être surveillées de plus près depuis la crise financière;

IL EST RÉSOLU que l'ajout du point (c) soit adopté comme critère d'éligibilité :

Tout membre de la Fédération est éligible au poste de vice-présidente aux finances, à condition qu'elle :

(a) ...

(b) ...

AJOUT (c) — « ... est de l'expérience en finances (6 mois d'expérience minimums) ou qu'elle poursuive ses études reliées au poste ou qu'elle ait déjà suivi un cours relatif aux finances ».

8.20 Motion to increase Executive Salaries



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TELEPHONE 613-562-5966

WEBSITE www.sfuoc.ca

TELEPHONE 613-562-5969

EMAIL info@sfuo.ca

WHEREAS the salary \$33,500.00 before taxes per executive position is insufficient considering the workload and the amount of hours worked ;

WHEREAS the Executive work more than 40 hours a week ;

WHEREAS the Executive are not paid for any overtime and it would be too costly for the organisation to pay overtime;

WHEREAS the Executive receive a salary that is lower than full time permanent SFUO employees ;

WHEREAS the Executive face different challenges that affect their personal life, their mental health and their high stress level ;

WHEREAS a salary increase for 6 people will not affect the finances in any considerable way

WHEREAS the salary of the Executive is below the average of other Canadian Student Federations

WHEREAS the SFUO Executive must be available to 37,000 students on campus ;

WHEREAS the Executive of the Student Federation of the University of Waterloo is \$46,532.00 for a student population of 29,000 ;

WHEREAS the Executive of the Student Federation of the University of Calgary is paid \$38,481.00 for a student population of 24,000 ;

WHEREAS the Western University Students' Council is paid \$44,632 for a student population of 30,000;

WHEREAS the Executive of the Student Federation of the University of Manitoba is paid \$37,700.00 for a student population of 24,000 ;

WHEREAS the Executive of the Student Federation of McMaster University is paid \$36,300.00 for a student population of 22,000 ;

IT IS RESOLVED THAT the salary of the SFUO Executive be increased from \$33, 550.00 to \$39,750.00 for the 2017-2018 year, a 18% salary increase.

8.20 Motion pour l'augmentation des salaires de l'exécutif

ENTENDU QUE le salaire de 33 500,00 \$ (avant taxes) par poste exécutif est insuffisant étant donné la charge de travail et le nombre d'heures requis;

ENTENDU QUE l'Exécutif travaille au-delà de 40 heures par semaine;



FÉUO SFUO
Fédération étudiante
Student Federation
FCÉE Section 41 | CFS Local 41

85 University Private, Room UCU 07
Ottawa, ON K1N 8Z4

TÉLÉPHONE 613-562-5966

SITE WEB www.sfuco.ca

TÉLÉPHONE FACSIMILE 613-562-5969

COURRIEL info@sfuo.ca

ENTENDU QUE l'Exécutif n'est pas payé pour les heures supplémentaires et qu'il serait trop coûteux à l'organisation de payer ceux-ci;

ENTENDU QUE l'Exécutif bénéficie d'un salaire bien inférieur aux employés à temps plein de la FÉUO;

ENTENDU QUE l'Exécutif fait face à différents défis qui affectent la vie personnelle, la santé mentale et un niveau de stress très élevé;

ENTENDU QUE l'augmentation salariale de six personnes n'affectera pas les finances d'une manière considérable;

ENTENDU QUE le salaire de l'Exécutif se situe sous la moyenne des salaires des autres Fédérations étudiantes canadiennes;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la FÉUO doit se rendre disponible pour près de 37 000 étudiant. e. s sur le campus;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la Fédération étudiante de l'Université de Waterloo est payé 46 532,00 \$ pour une population étudiante de 29 000;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la Fédération étudiante de l'Université de Calgary est payé 38 481,00 \$ pour une population étudiante de 24 000;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la Western University Students' Council est payé 44 632,00 \$ pour une population étudiante de 30 000;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la Fédération étudiante de l'Université du Manitoba est payé 37 700,00 \$ pour une population étudiante de 24 000;

ENTENDU QUE l'Exécutif de la Fédération étudiante de l'Université de McMaster est payé 36 300,00 \$ pour une population étudiante de 22 000;

IL EST RÉSOLU QUE le salaire de l'Exécutif bénéficie d'une augmentation de 33 550,00 \$ à 39 750,00 \$ pour l'année 2017-2018 (ce qui représente une augmentation de 18 %).